



Province de Québec
Vallée-Jonction
Le 1^{er} février 2022

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce que :

La séance du conseil du 15 février 2022

La MRC de La Nouvelle-Beauce vous informe que la séance ordinaire du mardi 15 février 2022 à 18 h devra être tenue sans la présence du public et les élus municipaux y participeront par visioconférence.

Conformément à l'arrêté 2020-029, la séance sera enregistrée et un lien pour accéder à cet enregistrement sera publié sur le site Internet de la MRC dans la section Calendrier et procès-verbaux : <https://www.nouvellebeauce.com/a-propos-de-la-mrc/conseil-de-la-mrc/calendrier-des-seances/archives-proces-verbaux-des-seances-de-la-mrc-de-la-nouvelle-beauce/>, et ce, dès que possible après cette séance.

L'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 février 2022 sera disponible sur le site Internet de la MRC dans la section Dates et ordres du jour des séances : <https://www.nouvellebeauce.com/a-propos-de-la-mrc/conseil-de-la-mrc/dates-et-odj-seances/>, le 14 février 2022.

Pour toute question relative à cette séance, vous pouvez transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la séance à l'adresse courriel suivante : mrc@nouvellebeauce.com.

Donné à Vallée-Jonction, le 1^{er} février 2022.

Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier